Il y a 70 ans, le jeudi 4 octobre 1945, était promulguée l'ordonnance instaurant la sécurité sociale en France.

La sécurité sociale prend racine dans le contexte si particulier des lendemains de la Seconde Guerre Mondiale ; en 1945, il faut tout reconstruire, mais également renouer le lien social, qui s'est délité dans une société meurtrie par l'occupation et la honte de la collaboration.

Conduite par le Centre National de la Résistance, la réflexion sur les principes de la sécurité sociale a été diffusée dans un programme intitulé, à point nommé, « Les jours heureux ». Elle fait écho à l'article 11 de la Constitution de 1946, qui charge la Nation de *« garantir à tous […] la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs*. »

Il est indispensable de rappeler les circonstances exceptionnelles qui ont présidé à la mise en place de la « sécu », dont nous bénéficions tous naturellement aujourd'hui. Ainsi gardons-nous en mémoire que la sécurité sociale n'a pas surgi de nulle part, et qu'il s'agit de la protéger.

Le regretté Stéphane Hessel s'indignait il y a quelques années encore, dans un pamphlet qui a fait grand bruit. Grand diplomate, co-rédacteur de la Déclaration des Droits de l'Homme, il mettait le doigt sur le véritable problème auquel notre système fait face aujourd'hui : en 1945, au lendemain de la guerre, nous n'avions plus rien, l'Europe n'était que destruction. C'est alors que nous avons inventé, grâce au Conseil national de la Résistance, la solidarité nationale, la sécurité sociale, afin de faire société, et de garantir aux citoyens français un niveau décent de bien-être en les protégeant de la maladie. Stéphane Hessel faisait aussi remarquer que depuis, la France n'avait jamais cessé de produire plus de richesse et de devenir plus riche alors que l'on nous dit régulièrement que l'Etat ne peut plus assurer les coûts de ces mesures citoyennes. Le seul véritable problème qui se pose aujourd'hui est donc celui de la redistribution des richesses.

Non, ce ne sont pas des positions dogmatiques voire ringardes que de défendre nos acquis sociaux. S'ils sont justes, s'ils ont du sens, alors c'est le devoir de notre société de se donner les moyens de les défendre.

Que chacun, quels que soient ses revenus, et quel que soit le territoire qu'il habite, ait accès aux mêmes prestations de santé, tel doit être le sens de notre combat. On ne peut faire des économies sur la santé des gens, au risque de déséquilibrer l'ensemble de notre système social, et de mettre dans une situation d'isolement désespéré les Français les plus fragiles.

Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, en discussion au Parlement dans les semaines à venir, doit être l'occasion de rouvrir ce débat vital. Dans le contexte du soixante-dixième anniversaire de la sécurité sociale, les députés y apporteront une attention toute particulière et ils seront particulièrement vigilants au respect des principes de la solidarité universelle.

Phoca PDF